

REGLEMENT

1. Le concours est ouvert aux photographes du monde entier
2. Trois sections sont admises :
 - a. Thème N / B : Nature Morte
 - b. Thème Couleur : Les fleurs
 - c. Thèmes libres (réservés aux jeunes de moins de 25 ans)
3. Les membres du Club de l'Image et du Son pourront participer sans possibilité de classement ou de prix.
4. Nombre de photos : 4 photos par sections
5. Les auteurs de la section c seront répartis en 3 catégories :
 - a. Moins de 18 ans à la date du 1er janvier 2006
 - b. De 18 à 21 ans à la date du 1er janvier 2006
 - c. De 21 à 25 ans à la date du 1er janvier 2006.
6. Le format est libre à l'intérieur d'un format 30*40 et obligatoirement montées sur un support en carton léger et rigide
7. Chaque épreuve comportera au dos en lettres capitales : Nom, Prénom, adresse, titre de la photo et numéro d'ordre bordereau
8. D'un poids maximum de 2 kg, ils devront parvenir aux organisateurs dans les délais
9. Droits de participation :
 - a. Pour les membres de la F.P.F.,ils sont de 6 € pour un envoi individuel et 11 € par club
 - b. Sinon ils sont de 7 € pour un envoi individuel et 12 € par club

**Si les droits de sont pas acquittés,
les épreuves ne seront ni jugées ni renvoyées**
10. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des épreuves confiées Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration durant l'exposition ou l'acheminement des épreuves
11. Il appartiendra aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts. Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire même annulé.
12. Le jury choisira les épreuves qui seront exposées à l'exposition, ses décisions seront sans appel
13. La reproduction des photos est autorisée, y compris sur internet sauf avis contraire notifié par écrit
14. Un catalogue sera envoyé à chaque participant, des vignettes « Photos exposées » seront jointes aux épreuves admises
15. Le fait d'envoyer des épreuves à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs

YSIEUX 2006

Club de l'Image et du Son Fosses - Marly
BP 28 F- 95471 Fosses Cedex
concours@cisfm.com www.cisfm.com

CALENDRIER - CALENDAR

Date limite de réception Closing date for receipt of entries	14 Janvier 2006
Jugement Judging	28 janvier 2006
Notification Notifications	5 février 2006
Exposition Exhibition	Du 20 février au 11 mars 2006
Remise des prix Giving away	11 mars 2006
Retour des photos Prints return	25 mars 2006

JURY

1	Serge GOSSELIN
2	Serge CLAIRET
3	Marc TRIGALOU
Suppléants	F. HUGUET A. SESTRE

RULES

1. The contest is open to the photographers around the world
2. Three sections are allowed:
 - a. B/W Theme : Still Life
 - b. Color Theme : The flowers
 - c. Open Theme : Open to individuals under 25 years of age
3. Members of the Club de L'Image et du Son may participate but are ineligible for prizes or classment.
4. Number of photographs : 4 per section
5. The authors of section c will be split into 3 categories :
 - a. Under 18 as of January 1st 2006
 - b. Between 18 and 21 as of Jan 1st 2006
 - c. Between 21 and 25 as of Jan 1st 2006.
6. The format is open within a 30*40 format and must be mounted on a light and rigid cardboard backing.
7. Each entry should be labelled on the back in capital letters: Last Name, First Name, address, title of photo, photo i.d. number.
8. The maximum weight allowed is 2 kg, and all entries must reach the organizers before the deadline.
9. Participation fees:
 - a. of the FPF: 6 € for an individual entry and 11 € for a club entry
 - b. Otherwise, 7 € for a individual entry and 12 € for a club entry

If the participation fees are not paid, the entry will be neither considered nor returned
10. The contest organizers will care of the submitted entries. However, they decline all responsibility in case of loss, theft or damage during the exhibition or transit of the entries.
11. It is the participants' responsibility to ensure that entries are not liable to cause reclamations for damages. In the case of forces beyond the organizers' control, the contest could be modified, delayed or even cancelled.
12. The jury will choose the entries to be exhibited. Their decision is final.
13. The right is reserved to reproduce the photographs (including on the internet) unless notified of objection in writing, in advance.
14. A catalogue will be send to all participants. « Photos exposées » labels will be affixed to the accepted entries.
15. The act of sending photographs to this contest implies the integral acceptance of these rules. Unforeseen circumstances fall under the sole authority of the organizers.